

S'associer, les bases d'une bonne relation



Session 1 : 16 janvier 2024

Session 2 : 31 mai 2024

Session 3 : 14 novembre 2024

de 9 h à 17h
à la Chambre d'agriculture 37

S'associer, les bases d'une bonne relation

Public

Agriculteurs-trices, futurs-res installés, salariés agricoles et non-agricoles

Pré-requis

Avoir suivi un entretien PPP (obligatoire pour tous porteurs de projet)

Tarifs & Financement

Module effectué dans le parcours CERTICREA (porteur de projet) :

250 € : Pris en charge par votre compte CPF pour une inscription finalisée et validée (voir si abondement nécessaire pour compléter par votre OPCO ou Pôle Emploi ou CPF de transition)

Ou

0 € : Prise en charge VIVEA si CPF à 0 € sous réserve de conformité des justificatifs pour VIVEA (copie CPF à zéro, engagement porteur de projet VIVEA, attestation éligibilité CEPPP, copie PPP)

Formation effectuée hors parcours CERTICREA (exploitants, autre publics)

0 € pour un contributeur Vivea (être à jour de ses cotisations MSA et sous réserve des conditions de prise en charge)

200 € pour un salarié agricole* (Possibilité de remboursement à hauteur de 45% si l'employeur en fait la demande auprès d'OCAPIAT et selon les fonds disponibles)

200€ autre public*

(*formation susceptible d'être financée par votre OPCO)

Intervenant(e)s

Christel BODIN, conseillère Ressources Humaines CA37

Repas non inclus

1 jour, 3 sessions :

- 16 janvier 2024

- 31 mai 2024

- 14 novembre 2024

OBJECTIFS

Les stagiaires seront capables d'appliquer chez eux : le fonctionnement humain d'une société agricole. De prendre conscience de l'importance des responsabilités et des relations entre associés et de ses enjeux pour le bon fonctionnement de l'entreprise.

CONTENU / PROGRAMME

Appréhender la gestion des interrelations entre associés dans le fonctionnement de l'exploitation sociétaire.

Connaitre les techniques de communication pour une bonne collaboration entre associés.

Connaitre les modalités d'un règlement intérieur.

METHODES ET INTERVENANTES

Apports. Ateliers entre stagiaires. Echanges questions-réponses.

MODALITES D'EVALUATION

Application sur son projet.

Fiche d'évaluation en lien avec le parcours CERTICREA.

Projet personnel de création/reprise d'une entreprise agricole soutenu à l'oral (10 min d'oral). Support écrit de son projet à soutenir à l'oral. Notation sur 10 points.

Validation à partir de 7 points.

Délivrance du certificat en cas de réussite de l'évaluation.

La chambre d'agriculture se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation si le nombre de participants est insuffisant.

En cas d'échec un rattrapage est possible : dans ce cas, le service formation reprendra contact avec vous.

CONTACT RESPONSABLE DE STAGE / PRE-INSCRIPTION

Christel BODIN

+33 (0)2 47 48 37 24

christel.bodin@cda37.fr

ou Centre de Formation

+33 (0)2 47 48 37 87

formation@cda37.fr

BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION

A retourner 15 jours avant la formation

S'associer les bases d'une bonne relation

Parcours CERTICREA

Non CERTICREA

3 sessions d'une journée : 16 janvier 2024 31 mai 2024 14 novembre 2024

Nom de l'entreprise (GAEC, EARL...) :

N° SIRET :

Nom et prénom du participant :

Date et lieu naissance :

Adresse postale :

.....

Code Postal : Commune :

Tél : Portable :

Mail :

Statut professionnel envisagé durant les dates de la formation :

- Salarié,e agricole Salarie hors-agricole
- Demandeur d'emploi inscrit a Pole Emploi
- Autre :
- Conjoint.e collaborateur déclare MSA :
- Aide-familial déclare MSA :
- Cotisant.e solidaire MSA (préciser si cotisation Vivea)
- chef.fe d'entreprise agricole exploitant

Financement envisagé pour la formation :

- CPF seul (si montant suffisant)
- CPF + abondement Pole Emploi (préciser : à faire - fait)
- CPF + abondement OPCO ou autre ou personnel (préciser :
- CPF a 0 € donc demande de financement par Vivea avec justificatifs du CPF a 0 € et attestations du PPP qui seront joints
- autre (préciser) :

Je m'engage à participer à la formation

En fonction des conditions de prise en charge, le règlement du montant défini sur le contrat ou la convention de formation sera à réaliser à réception de la facture.

Fait à

Le

Signature,



BULLETIN A RETOURNER PAR MAIL OU COURRIER A :

CHAMBRE D'AGRICULTURE - Centre de Formation
38 RUE AUGUSTIN FRESNEL
37170 CHAMBRAY LES TOURS
+33 (0)2 47 48 37 34

Protection des Données : vous disposez de droits sur vos données personnelles et notamment le droit, à tout moment, de retirer votre consentement au traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de votre Chambre d'agriculture. »

NOUVEAU 2022

**CREDIT D'IMPOT FORMATION
du dirigeant de TPE DOUBLÉ**

(si moins de 10 salariés)

Par ex. pour 2 journées de formation
soit 14 heures,

vous pouvez bénéficier d'un crédit
d'impôt de :

14 h x 11,52 € x 2

= 322,56 euros

**C'est le moment d'investir
dans vos compétences !**

Contact :

Centre de formation

+33 (0)2 47 48 37 34

formation@cda37.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE

38 RUE AUGUSTIN FRESNEL

37170 CHAMBRAY LES TOURS



Retrouvez toutes nos formations sur

www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr



**INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES**

